

## **Droits d'auteur : le Maroc reconduit**

Publié par MAP le 24-11-2005

Numéro de parution 1036

Le Maroc a été reconduit à la vice-présidence de la commission internationale des droits d'auteur et droits voisins lors de la 13<sup>ème</sup> session tenue du 21 au 23 novembre à Genève.

Le Maroc est reconduit à la tête de la vice-présidence de la commission internationale des droits d'auteur et droits voisins. Ceci lors de la 13<sup>ème</sup> session qui a eu lieu du 21 au 23 novembre 2005. Le Maroc, représenté par le directeur du Bureau marocain des droits d'auteur, (BMDA), M. Abdallah Ouadghiri, a été élu lors de cette assemblée indique un communiqué du ministère de la Communication, précisant que cette reconduction est "une reconnaissance aux avancées réalisées par le Maroc dans le domaine de la propriété intellectuelle". Les participants à cette session se sont ainsi attelés à l'examen d'une série de questions relevant un intérêt crucial dans le domaine des droits d'auteur. Il sera également procédé, lors de cette session, à l'examen approfondi de la protection des droits des institutions radiophoniques et à finaliser les préparatifs de l'organisation d'une conférence prévue en 2007 dont l'objectif serait d'actualiser ces droits. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a pour vocation de promouvoir l'utilisation et la protection des oeuvres de l'esprit. Ces oeuvres - objets de propriété intellectuelle - repoussent les limites de la science et des techniques, tout en enrichissant le monde des arts. Grâce à ses activités, l'OMPI contribue autant à l'amélioration de la qualité de la vie qu'à la création de richesses pour les nations. L'Organisation, qui compte 182 Etats membres, est l'une des 16 institutions spécialisées du système des Nations Unies. Elle administre 23 traités internationaux relatifs à différents aspects de la protection de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle désigne les créations de l'esprit : les inventions, les oeuvres littéraires et artistiques, mais aussi les symboles, les noms, les images et les dessins et modèles dont il est fait usage dans le commerce. Elle se présente sous deux aspects : la propriété industrielle d'une part, qui comprend les inventions (brevets), les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques, et le droit d'auteur d'autre part, qui comprend les oeuvres littéraires et artistiques que sont les romans, les poèmes et les pièces de théâtre, les films, les oeuvres musicales, les oeuvres d'art telles que dessins, peintures, photographies et sculptures, ainsi que les créations architecturales. Les droits voisins du droit d'auteur sont les droits que possèdent les artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations, les producteurs d'enregistrements sonores sur leurs enregistrements, et les organismes de radiodiffusion sur leurs programmes radiodiffusés et télévisés.

Cet article provient du Quotidien Aujourd'hui Le Maroc: <http://www.aujourd'hui.ma>

URL de cet article: <http://www.aujourd'hui.ma/actualite-details41577.html>